

Conditions générales de vente- Formation professionnelle continue

Hispánicas est un organisme de formation en espagnol animé par un formateur indépendant M. Juan Agustín GOMEZ PINEDA immatriculé sous le n° SIRET 832 873 152 000 25, enregistré sous le n° 52440823644 auprès du préfet de la région Pays de la Loire, ayant son siège social au 104, Bd Ernest DALBY 44000 Nantes, et qui propose les prestations suivantes :

1. Formations inter-entreprises : Des formations collectives présentes dans le catalogue d'Hispanicas et dispensées dans les locaux d'Hispanicas ou dans des salles de formation louées par Hispanicas.

2. Formations intra-entreprise : Des formations sur mesure pour le compte d'un client et dispensées sur le site du client.

Définitions : pour les besoins des présentes conditions générales de vente, il convient d'entendre : par « CGV » les présentes conditions générales de vente ; par « formation », les cours, ateliers, et/ou stages proposés par Hispanicas ; par « client », la personne qui passe commande à Hispanicas pour son compte ou pour le compte d'un tiers ; par « stagiaire » la personne bénéficiaire des formations dispensées par Hispanicas.

Objet : Les présentes CGV concernent les différentes formations proposées par Hispanicas dans le cadre de la formation professionnelle continue et s'appliquent à toute inscription effectuée auprès d'Hispanicas sur place, en ligne ou à distance. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes CGV qui prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Hispanicas. Hispanicas se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Dans ce cas, les CGV applicables seront celles en vigueur à la date d'inscription du client.

Modalités d'inscription : Le client intéressé par une formation prend contact avec Hispanicas par tout moyen et notamment à travers les formulaires de contact présents sur le site *hispanicas.fr*. Les parties se rapprochent pour établir les attentes du client. Hispanicas transmet par la suite au client une convention de prestation de formation professionnelle accompagnée d'un devis, des CGV et le cas échéant du règlement intérieur. L'inscription sera validée à réception par Hispanicas de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et datée, et le cas échéant du paiement de l'acompte indiqué dans la convention de prestation de formation.

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, les inscriptions sont closes 15 jours ouvrables avant la date du début de la formation, et ce quelle que soit la formation choisie.

Toute inscription est nominative et valable uniquement pour les dates commandées.

Droit de rétractation : À compter de la date de signature de la convention, le client dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à Agustín GOMEZ PINEDA, 104 BD Ernest DALBY 44000 Nantes. Aucune formation ne pourra démarrer avant l'expiration du délai de rétractation.

Tarifs : Les tarifs sont indiqués en euros HT, TVA non applicable (art. 293 B du CGI). Le prix appliqué sera celui indiqué sur le devis ou la convention de formation signés lors de l'inscription. Le détail des tarifs est disponible sur le site *hispanicas.fr* ou sur demande à *cours@hispanicas.fr*.

Facturation et modalités de paiement : Les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation. Le règlement du prix de la formation s'effectue dans les modalités suivantes :

Par chèque libellé au nom de :	En espèce	Par virement bancaire
Agustín GOMEZ PINEDA	Uniquement pour les inscriptions sur place	coordonnées indiquées sur le devis

Aucun autre moyen de paiement ne sera accepté.

Le paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun escompte.

Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs par Hispanicas qu'après encaissement effectif des sommes dues.

Règlement par un OPCA : Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :

1. de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

2. d'indiquer explicitement sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Hispanicas avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client. Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

Pénalités de retard : Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le client au titre du contrat, sans préjudice de toute autre action que Hispanicas serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client. En outre, Hispanicas se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre toute formation commandée jusqu'à complet paiement. En cas de retard de paiement des sommes dues par le client, des pénalités de retard au taux de 5% du montant TTC des sommes dues seront appliquées. Ces pénalités seront automatiquement acquises à Hispanicas et exigibles sans formalité ni mise en demeure préalable.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit, en sus des indemnités de retard indiquées ci-avant, le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Convocation et attestation de formation : Le stagiaire reçoit à son inscription une lettre de convocation indiquant le lieu, les dates et les horaires de la formation. Hispanicas ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par le stagiaire, notamment en cas d'absence du stagiaire.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront délivrées à la fin de chaque formation et adressées à l'entreprise ou à l'organisme finançant la formation.

Refus de commande : Dans le cas où un client passerait une commande à Hispánicas sans avoir procédé au paiement de la commande précédente, Hispánicas pourra refuser d'honorer la commande et ne pas dispenser les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report : Toute demande d'annulation ou de report de la formation par le client doit être faite par écrit (mail ou courrier recommandé avec AR). En cas d'annulation par le client passé le délai de rétractation, Hispánicas pourra de plein droit, à titre de dédommagement, facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

1.2.1 Si l'annulation intervient plus de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.

1.2.2 Si l'annulation intervient entre 7 jours et 48 heures avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation s'élèvent à 30% du prix TTC de la formation.

1.2.3 Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation s'élèvent à 100% du prix TTC de la formation.

Hispánicas se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure. Dans ce cas le client est informé par mail au plus tard 48 heures avant le début de la formation. En cas d'annulation définitive de la formation par Hispánicas, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par Hispánicas, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation. En tout état de cause, le report ou l'annulation d'une formation ne pourra donner lieu au versement par Hispánicas, de dommages-intérêts, à quelque titre que ce soit.

Report d'une séance sollicité par le client : Toute demande de report d'une séance de formation par le client doit être effectuée par mail au plus tard 48 heures avant le début de la formation. Passé ce délai, la formation sera considérée comme réalisée et facturée au tarif convenu.

Les absences : Il est précisé que les absences, justifiées ou non, ne constituent en aucun cas un motif de remboursement des heures de formation auxquelles le stagiaire n'a pas assisté. Toute absence à une formation individuelle doit être communiquée par mail au plus tard 48 heures avant la formation prévue. Passé ce délai, la formation sera considérée comme réalisée et facturée au tarif convenu.

Respect du règlement intérieur : Au moment de son inscription, le stagiaire prend connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter. Toute infraction grave audit règlement peut entraîner la résiliation de plein droit de la convention sans préavis ni indemnité, ou le refus de toute nouvelle inscription, sans que le client puisse prétendre à un quelconque remboursement et sans préjudice de toute autre action que Hispánicas serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

Matériel pédagogique et propriété intellectuelle : Le matériel pédagogique est inclus dans le tarif des formations. Le contenu du matériel pédagogique produit par Hispánicas ainsi que celui de son site internet, sont et restent la propriété intellectuelle exclusive d'Hispánicas. Il est strictement interdit de reproduire, exploiter, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, ces éléments, quel que soit le support, sans l'accord préalable et explicite d'Hispánicas.

Limites de responsabilité - Force majeure : Hispánicas est responsable à l'égard du client de la bonne exécution des obligations à sa charge mais ne pourra toutefois être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations, dès lors qu'elle est imputable en tout ou en partie au client ou stagiaire. Des défaillances techniques ou matérielles peuvent également survenir et perturber le bon déroulement des formations sans que cela donne droit à des compensations financières ou à des remboursements quelconques. Hispánicas ne saurait être tenu responsable des résultats du stagiaire et notamment en cas d'échec du stagiaire à d'éventuels examens.

Hispánicas ne peut être tenu pour responsable des vols, de toute perte ou tout dommage aux biens appartenant au client ou stagiaire.

Hispánicas ne saurait également être tenu responsable d'un manquement à l'une de ses obligations, si ce manquement est dû à un cas de force majeure au sens de la jurisprudence ou un événement indépendant de la volonté d'Hispánicas rendant impossible l'exécution totale ou partielle des prestations lui incombant.

Confidentialité : Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Informatiques et libertés : En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au client sont nécessaires au traitement de sa commande et notamment à l'établissement des factures. Les informations recueillies sur ce site par le biais des formulaires de contact ou d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par Hispánicas pour la gestion des préinscriptions, inscriptions, facturations et promotions des formations. Elles sont destinées exclusivement à Hispánicas. Conformément à la loi susmentionnée, le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression aux données le concernant en contactant : Agustín GOMEZ PINEDA par email à cours@hispanicas.fr

Loi applicable et juridiction : Le contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à recourir à une médiation conventionnelle préalablement à tout recours juridictionnel, sauf cas d'urgence ou de trouble manifestement illicite. En cas d'échec de la procédure amiable, le litige sera soumis au **Tribunal de commerce de Nantes** seul compétent.

→ **Je déclare avoir lu et approuvé les présentes conditions générales de vente.**

Date et signature du client :